**Lettre-type de protestation d’organisme**

(Logo de l’organisme et date)

À qui de droit,

Nous vous écrivons pour dire notre désaccord avec le maintien de la taxe santé pour financer notre système public de services sociaux et de santé.

La taxe santé est injuste parce qu’elle ne tient pas compte du revenu des personnes, et que le montant à payer est le même, pour une personne dont le revenu est de 20 000$ et une autre dont le revenu est de 200 000$.

En 2010, le gouvernement Charest a créé cette taxe santé et en a fixé les montants pour les trois premières années, soit 25$ en 2010, 100$ en 2011 et 200$ en 2012.

Avant les élections, Madame Marois a dénoncé cette taxe comme étant « ***…ce qui se fait de pire en matière de fiscalité… injuste… régressive…*** » et le Parti québécois s’est engagé, s’il était élu, à l’abolir.

Or, une fois élu, le nouveau gouvernement péquiste a plutôt décidé de la maintenir pour 2012, et pour 2013, il annonce que la taxe sera « modulée », c’est-à-dire calculée différemment. Mais le Parti québécois ne s’était pas engagé à moduler la taxe santé : **il s’était engagé à l’abolir!**

Le financement des services sociaux et de santé, comme le financement de tous les services publics, ne doit pas se faire par une taxation à montant fixe ou par une tarification qui ne tient pas compte du revenu des contribuables. Le financement doit passer par une contribution équitable **en fonction de la capacité de payer** de toutes et tous, entreprises et individus. Et cela passe **par un impôt proportionnel au revenu des hommes et des femmes, des individus et des entreprises.**

**C’est pourquoi nous continuons de demander :**

* **l’abolition de la taxe santé parce qu’elle est injuste et inéquitable; et**
* **que le financement des services publics sociaux et de santé se fasse par le biais d’impôts progressifs en fonction de la capacité de payer des individus et des entreprises.**

Enfin, nous voulons rappeler à Madame Marois et à son gouvernement que des promesses, ça se tient!

Bien à vous,

(Nom du responsable de l’organisme)